

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mercredi 23 mars 2022 à 19 h, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Benvolante, commissaire
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M. Jamie Fabian, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire – via TEAMS
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent – via TEAMS

Commissaires non présents :

M^{me} Mubeenah Mughal, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère – événements spéciaux et gouvernance, Secrétariat général

1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté, avec la modification prévoyant le déplacement après le point 4 de la Résolution visant à reconnaître et apprécier le service à l'humanité de l'ancien commissaire de la CSEM, le D^r Zevi Neuwirth.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-03-23-1</u></p>
2.	<p><u>Nomination de Melodie Dagostino à titre d'Élève du mois</u></p> <p>Melodie Dagostino, élève de 6^e année à l'école primaire Cedarcrest de Saint-Laurent, a été nommée l'Élève du mois de mars à la CSEM. Après avoir elle-même fait face à des problèmes de santé mentale et les avoir surmontés, Melodie se consacre depuis à aider d'autres jeunes à gagner leur combat pour la santé mentale. Avec l'appui de sa famille, de son école et de la communauté, elle recueille des fonds pour la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, en guise de cadeaux d'anniversaire. À ce jour, Melodie a recueilli près de 2 000 \$; les dons versés à la campagne de Melodie permettront à l'Hôpital de Montréal pour enfants d'étendre ses services de santé mentale à d'autres enfants dans le besoin.</p> <p>Pour faire un don : https://fondationduchildren.com/en/fundraising/melodie-s-quinquennial?fbclid=IwAR0KLK8xcKTqca_uH527qTQkHYLNRRmNXR7Lt5NtHT4iAZJ7c2-20D0KA0M.</p>
3.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>3.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Aucune session à huis clos n'a eu lieu.</p>
3.2	<p><u>Gestion de l'énergie et contrat d'efficacité énergétique</u></p> <p>ATTENDU QUE le 26 mars 2014, la CSEM octroyait un contrat à Énergère inc., le tout conformément à sa résolution 14-03-26-3;</p> <p>ATTENDU QUE le 23 septembre 2014, la CSEM, ayant reçu l'étude de faisabilité détaillée d'Énergère inc., s'engageait contractuellement à raison de 24 635 608 \$ (plus taxes), le tout conformément à la résolution 14-12-17-18;</p> <p>ATTENDU QUE le 17 décembre 2014, les obligations des Parties au contrat étaient modifiées, le tout conformément à la résolution 14-12-17-18;</p> <p>ATTENDU QUE, considérant ce qui précède, un contrat est intervenu et a été signé par les Parties respectivement en date du 8 décembre 2014 par Énergère inc. et en date du 15 janvier 2015 par la CSEM (ci-après le « Contrat »);</p> <p>ATTENDU QU'à la suite du Contrat intervenu, les Parties ont présenté respectivement des réclamations et prétentions à l'effet que des sommes leur étaient dues et que des obligations devaient être rendues par les Parties (ci-après le « Litige »);</p> <p>ATTENDU QUE le délai de prescription des droits respectifs des Parties serait venu à échéance au cours de l'été 2021;</p> <p>ATTENDU QUE le 16 juin 2021, la CSEM a autorisé l'interruption du délai de prescription jusqu'au 29 octobre 2021 afin de permettre aux Parties d'entreprendre, de bonne foi, des discussions pour tenter d'en</p>

arriver à un règlement en vue de disposer du Litige les opposant, le tout conformément à la résolution 21-06-16-3.2;

ATTENDU QUE le 6 octobre 2021, la CSEM a autorisé de prolonger l'interruption de la prescription jusqu'au 15 décembre 2021 afin de permettre aux Parties de poursuivre les discussions, de bonne foi, pour tenter de régler le Litige, le tout conformément à la résolution 21-10-06-5.2;

ATTENDU QUE le ou vers le 10 décembre 2021, le CSEM a soumis le Litige contractuel à l'arbitrage afin de sauvegarder notamment les droits et recours de la CSEM;

ATTENDU QUE les Parties ont poursuivi leurs discussions, de bonne foi, et sont parvenues à un règlement sans admission aucune et dans le seul but de résoudre l'affaire à l'amiable;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu à huis clos en ce qui concerne le règlement susmentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires autorise le règlement intervenu entre la CSEM et Énergère inc., le tout dans le cadre des modalités discutées à huis clos avec le conseil des commissaires.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer la Transaction et tous les documents qui pourraient être requis pour donner plein effet au règlement intervenu entre la CSEM et Énergère inc.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-03-23-3.2

3.3 Résolution visant à reconnaître et apprécier le service à l'humanité de l'ancien commissaire de la CSEM, le D^r Zevi Neuwirth.

ATTENDU QUE le D^r Zevi Neuwirth a été élu commissaire à la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) de 2003 à 2007 et a servi avec grande distinction;

ATTENDU QUE Anderson Cooper a interviewé, vendredi soir, le D^r Zevi Neuwirth sur les ondes de CNN et d'autres réseaux ont diffusé des extraits de cette entrevue dans leurs bulletins de nouvelles;

ATTENDU QUE le *Miami Herald* et le *Florida Sun-Sentinel* ont publié des articles sur lui accompagnés de sa photo;

ATTENDU QUE la CSEM attire des commissaires de valeur;

ATTENDU QUE le sens de l'humour, la gentillesse, l'énergie et la bienveillance du D^r Neuwirth ont enrichi le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal;

ATTENDU QU'il était un homme d'affaires travaillant sans relâche pour servir la communauté;

ATTENDU QU'il a instauré les premiers répondants médicaux Hatzalah à Montréal;

ATTENDU QUE le D^r Neuwirth a toujours senti qu'il était destiné à être médecin et, à 40 ans, alors veuf et père de quatre enfants après le décès de sa femme des suites d'un cancer du cerveau, il a présenté une demande à la Faculté de médecine et fut admis;

ATTENDU QU'il exerce sa profession à North Miami Beach et qu'il entretient encore des contacts avec Montréal;

ATTENDU QUE lorsque la Russie a envahi l'Ukraine le jeudi 24 février, le D^r Neuwirth a su sans hésiter qu'il devait venir en aide aux réfugiés fuyant l'Ukraine. En l'espace d'une semaine, lui et deux de ses fils ayant une expérience médicale se sont rendus, discrètement et sans fanfare ni publicité, à la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie, où ils se sont donnés aux autres en mettant leur vie en danger. Il a évacué une résidence pour aînés, un orphelinat et est encore inlassablement à l'œuvre afin d'évacuer et de soigner des réfugiés victimes de ces assauts;

ATTENDU QU'il a été reconnu par le président Biden comme le premier médecin à avoir immédiatement secouru et soigné des personnes sur le site de l'immeuble à appartements qui s'est récemment effondré à Surfside, en Floride;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ELLIE ISRAEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) témoigne sa reconnaissance au D^r Zevi Neuwirth et lui exprime sa gratitude et son appréciation pour ses contributions à la CSEM et à l'humanité et lui souhaite un succès continu.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-03-23-19

5. Période de questions

Le président, M. Joe Ortona, répond aux questions de M. Chris Eustace :

1. La question des salaires entre les membres du CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal) des commissions scolaires anglophones et des centres de services francophones a-t-elle été résolue?
2. L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a-t-elle augmenté ses frais d'adhésion? Prévoit-elle le faire en prévision d'une décision entourant le projet de loi 40?
3. Y a-t-il à la CSEM des cas d'éthique en instance?
4. Le conseil envisagerait-il d'ajouter une période de questions vers la fin des réunions de manière à permettre au public de poser des questions sur ce qui a été dit et décidé au cours de la réunion?

6. Adoption du procès-verbal

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 23 février 2022

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 23 février 2022 soit approuvé sans modification.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-03-23-6.1

7.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
8.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CSEM est de tout cœur avec la communauté ukrainienne, tant à Montréal qu'en Ukraine, en cette période incroyablement difficile. Voici quelques initiatives qui ont circulé sur les médias sociaux : <ul style="list-style-type: none"> - L'Académie Leonardo da Vinci a recueilli des dons pour soutenir les réfugiés ukrainiens à Montréal. Chaque élève rédige une lettre et réalise un dessin pour les enfants qui arrivent au Canada; - Des élèves de l'école primaire Nesbitt, sous la supervision de l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, Vince Lacroce, se sont rendus à la Cathédrale orthodoxe ukrainienne Saint-Sophie pour apporter un soutien indispensable aux réfugiés ukrainiens qui arrivent au Canada; - La communauté scolaire a recueilli des produits pour bébés et enfants, des produits d'hygiène personnelle et des denrées alimentaires non périssables. • La CSEM est également très heureuse d'annoncer qu'elle a récemment lancé un nouveau projet conjoint entre le Service du marketing et des communications et les Services éducatifs. Ce balado en français est animé par les conseillers pédagogiques Nicolas Doyon et Marlène Boudreault. Le 8 mars a eu lieu le tout premier épisode auquel certains des lauréats du Prix Robert A. Peck ont été invités à participer. • L'école secondaire Westmount a accueilli une exposition itinérante sur l'Holocauste. L'exposition, qui porte sur les survivants de l'Holocauste et leurs histoires, demeurera à l'école jusqu'à la fin du mois de mars. Au cours des deux prochaines semaines, tous les élèves et les membres du personnel auront l'occasion de visiter l'exposition, à leur guise. Pour les élèves, l'exposition s'appuie sur les leçons précédemment enseignées sur l'Holocauste. Composante obligatoire du programme de la CSEM, l'enseignement de l'Holocauste adapté à l'âge des élèves est dispensé tout au long de l'année par les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire. De plus, les élèves reçoivent régulièrement la visite en personne ou virtuelle de survivants de l'Holocauste, prennent part à des sorties au musée de l'Holocauste Montréal, et participent à d'autres leçons par l'entremise de livres, de films et de plateformes numériques. • Enfin, le président a pris un moment pour rendre hommage à Devon Packer, élève de l'école Royal Vale ayant remporté cette année les grands honneurs du concours Commonwealth International Composition Award (CICA). Il a été sélectionné par le Commonwealth Resounds, organisme ayant pour mission de rapprocher les cultures musicales et de promouvoir les initiatives et les partenariats dans les pays du Commonwealth. Devon a commencé à étudier le piano au Conservatoire de musique de McGill à l'âge de 5 ans. Il s'est produit dans plusieurs salles au Canada, en Europe et aux États-Unis. Nous tenons à le féliciter! <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études ont occupé l'avant-scène à l'école secondaire Lester B. Pearson, comme en témoignent les 513 élèves – soit plus de la moitié de l'effectif étudiant – ayant accédé au tableau d'honneur pour l'étape qui vient de se terminer. Afin de se hisser au tableau d'honneur, les élèves doivent afficher une moyenne minimale de 80 %. LBPHS souligne également la diligence académique en récompensant les élèves nommés par leurs enseignants pour l'excellence dont ils font preuve dans leurs études ou au sein de la communauté étudiante. À la dernière étape, 44 élèves ont obtenu cette reconnaissance. Le directeur général a invité le conseil des commissaires à se joindre à lui pour féliciter la communauté de LBPHS pour ces excellents résultats.

9.	<ul style="list-style-type: none"> • L'édition du printemps du journal <i>EMSB Express</i> est maintenant disponible. Elle renferme une section spéciale dédiée à la campagne de la CSEM axée sur la diversité et l'inclusivité, un aperçu de notre Soirée virtuelle de reconnaissance des bénévoles, le coin des éloges ainsi que le compte rendu de l'EAFP. La version en ligne est accessible à tous sur notre site Web et des exemplaires imprimés seront livrés cette semaine à nos écoles et nos centres. • Le directeur général tient à remercier les écoles et les centres de la commission scolaire qui font leur part pour soutenir le peuple ukrainien. Notre équipe d'animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire est à réfléchir à un engagement à plus long terme alors que nous accueillons des réfugiés ukrainiens dans la métropole. • En ce qui a trait à l'enseignement de l'Holocauste, la CSEM a entamé une collaboration avec la Fondation Azrieli qui mettra à la disposition de toutes nos écoles une pléthore de ressources pour l'enseignement de l'Holocauste. La CSEM est très privilégiée de pouvoir compter sur l'appui de la fondation pour ce projet. Chacune de nos écoles recevra des ressources, se verra offrir du perfectionnement professionnel ainsi que des présentations destinées aux élèves de tous les niveaux. • Le directeur général a pris un moment à la mémoire d'un ancien employé de la CSEM, Iwan Edwards, décédé le 4 mars. La Communauté chorale canadienne a perdu l'un de ses chefs d'orchestre les plus influents. Il a transmis l'amour du chant et de la musique chorale à d'innombrables élèves et choristes et a été un mentor pour de nombreux jeunes chefs d'un bout à l'autre du pays. Il fut un acteur clé lors de la création de l'école F.A.C.E., où il a fondé et célébré la Chorale Treble de F.A.C.E. Il fut également le tout premier chef de de la Chorale des enfants de la CEPGM, de 1980 à 1984. Nos sincères sympathies à sa famille et à ses amis. • Sur une note très inspirante, pour la 8^e année consécutive, le lauréat Steven Atme et Rocco Speranza, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, ont fait équipe pour une série de présentations intitulées <i>Special People Have Dreams</i>. Lors de visites à l'école Edward Murphy, à l'école East Hill et à l'école secondaire John F. Kennedy, la tournée de la machine mystérieuse <i>Power of One</i> avait pour but d'inspirer les élèves et les jeunes sur la façon dont ils peuvent parvenir eux-mêmes à changer leur vie et celle de ceux qui les entourent, tout en encourageant la gentillesse et le bien-être envers les autres. • Enfin, le gala du 50^e anniversaire du Conseil des éducateurs noirs du Québec (QBBE) aura lieu le samedi 9 avril, entre 18 h 30 et 23 h 30, à l'hôtel Intercontinental. Le QBBE est un établissement d'enseignement et de recherche à but non lucratif qui s'engage à sensibiliser les gens aux préjugés dans le milieu de l'éducation et à offrir un soutien et des opportunités d'études aux communautés de couleur. La CSEM est fière de collaborer avec le QBBE et lors de la prochaine réunion du conseil, nous espérons fournir à tous plus d'informations sur un éventuel partenariat avec cet organisme.
----	--

10.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p><u>10.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Aucun rapport</p> <p><u>10.2 Comité consultatif de transport et sécurité</u></p> <p>Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport. La prochaine réunion est prévue pour le 20 avril 2022. <p><u>10.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)</u></p> <p>Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza :</p>
-----	--

- Les priorités budgétaires ont été discutées et mises en ordre.
- Le CPCSEM a été consulté au sujet des calendriers scolaires. Les calendriers ont été adoptés avec les recommandations suivantes au conseil :
 - Ajouter une journée pédagogique le 1^{er} novembre 2022;
 - Éviter de placer une journée pédagogique directement à la suite d'une période de vacances.
- Le CPCSEM a créé, avec le concours de parents, d'administrateurs, des Services aux élèves et des conseillers pédagogiques des Services éducatifs, deux brochures qui traitent du judaïsme et de l'antisémitisme, ainsi que de l'islam et de l'islamophobie.

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Maria Corsi :

- Le CPCSEM a fait un rapport sur le groupe de discussion du sous-comité des inscriptions, auquel Mike Cohen a participé en tant qu'invité. La question de la participation des parents aux activités de marketing des écoles a été abordée. Les petites écoles ont souffert pendant la pandémie, principalement parce que la participation des parents dans les écoles a été considérablement réduite et que les journées portes ouvertes ont eu lieu en mode virtuel. L'approche marketing et les journées portes ouvertes varient également considérablement d'une école à l'autre au sein de la Commission. Il a été recommandé d'élaborer un guide de marketing pour aider les conseils d'établissement et les directions d'école à mieux mettre en valeur leurs écoles. Le comité insiste sur le rôle que peuvent jouer les parents dans la promotion de leur école et des recommandations plus spécifiques seront formulées prochainement à l'intention des établissements touchés par une baisse de leurs effectifs.
- Le sous-comité du réseau du secteur des jeunes a tenu une réunion au cours de laquelle deux sujets ont été abordés :
 - Tout d'abord, en ce qui a trait à la santé mentale des élèves, il a été noté que l'absence d'activités parascolaires et de sports a suscité des inquiétudes concernant l'augmentation de l'intimidation, de la consommation de drogues, des mauvaises fréquentations des jeunes et du manque général de motivation et d'ambiance à l'école. Il a été recommandé que le CPCSEM discute périodiquement de cette question afin de faire des recommandations appropriées aux administrateurs de la CSEM, pour des ressources et des ateliers visant à améliorer la santé mentale. Il a également été recommandé que toutes les écoles disposent d'un OPP (parents bénévoles) afin de favoriser un sentiment de communauté et d'appartenance chez les élèves.
 - Deuxièmement, en ce qui concerne la sélection des directions d'école, il est recommandé d'inviter un directeur de secteur à la prochaine réunion pour expliquer le processus de sélection des directions d'école. Il est également recommandé que les délégués du CP reçoivent des conseils annuels sur l'élaboration des critères de sélection des directions d'école.

Point présenté par le commissaire parent, M. Daniel Tatone :

- Une mise à jour sur la conférence des parents a été faite. La conférence se tiendra en mode virtuel le 29 mai. L'allocution d'ouverture sera axée sur la santé mentale et la même plateforme que l'année dernière sera utilisée.

10.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport. La prochaine réunion est prévue pour le 30 mars 2022.

10.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- Le comité n'a reçu qu'une seule soumission, soit celle du cabinet qui est actuellement mandaté comme vérificateur externe de la CSEM. La question de savoir si le comité devait lancer un nouvel appel d'offres a été examinée et longuement débattue. En raison du peu de firmes qualifiées, des coûts impliqués et de l'expérience requise, il a été décidé de demeurer avec la firme actuelle Raymond Chabot Grant Thornton. Le comité est satisfait de son travail et de son expertise.

10.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Bentrovato :

- Le plan préliminaire de dotation a été présenté.
- Il y aura une réunion prolongée du comité des RH le 4 avril où le plan de dotation sera examiné.
- Les objectifs de la direction générale ont été examinés et seront présentés à la prochaine réunion du conseil, aux fins de discussion.

10.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président, M. Agostino Cannavino, membre substitut du comité :

Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport. La prochaine réunion est prévue pour le 7 avril 2022.

10.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Jamie Fabian :

- Le processus d'élaboration du budget a été discuté. L'EMSAC a continué d'examiner les documents sur les priorités budgétaires et a dressé la liste de tout ce qu'il aimerait voir pris en compte. Ils estiment que le budget devrait être basé sur les 4 principes directeurs de la CSEM :
 - Privilégier les pratiques qui favorisent la stabilité environnementale, même si cela entraîne des coûts supplémentaires;
 - Employer des méthodes d'enseignement du 21^e siècle pour bonifier la formation offerte aux enseignants afin d'assurer la qualité de l'éducation;
 - Améliorer l'allocation par habitant et les multiples d'inscription des élèves;
 - Accroître l'efficacité.
- Brève mise à jour sur les changements climatiques.
- Survol de la violence dans nos écoles à la lumière de tous les développements récents.
- La règle applicable à la fréquentation scolaire des Ukrainiens pour des motifs humanitaires a été abordée.
- M. Fabian a présenté aux élèves de l'EMSAC la possibilité d'instituer un commissaire élève et leur a demandé comment ils se sentiraient à l'idée d'être commissaire au sein du conseil.

10.9 ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec)

Point présenté par le président, M. Joe Ortona, membre de l'ACSAQ :

- Le comité de la culture et de l'éducation étudie actuellement le projet de loi 96 article par article. Il ne semble pas y avoir de développement sur d'éventuels amendements aux séjours temporaires au Québec.

- Le gouvernement a maintenu le plafond des inscriptions dans les cégeps anglophones, mais il a jusqu'à présent voté contre l'application de la Loi 101 au cégep.
- Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision concernant le projet de loi 40.
- L'ACSAQ tient habituellement sa conférence annuelle au printemps, mais en raison de la pandémie, elle n'a pas eu lieu depuis 2019. Cependant, il y aura des sessions de perfectionnement professionnel en ligne les jours où la conférence du printemps aurait normalement lieu, soit les 27 et 28 mai.
- Le comité de perfectionnement professionnel présentera un calendrier ainsi qu'une ébauche du programme au conseil d'administration.

11. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, M. Mario Pietrangelo :

- M. Pietrangelo a eu le plaisir d'annoncer le lancement réussi du projet de mentorat de leadership par les pairs dans la circonscription 8. Ce projet est le fruit de la collaboration de toutes les écoles au secteur des jeunes de Saint-Léonard, notamment l'école secondaire Laurier Macdonald (LMAC), l'école primaire Honoré Mercier, l'école primaire Pierre de Coubertin et l'école primaire Dante, où les joueurs de volleyball seniors de LMAC ont offert un programme de volleyball après les classes aux élèves de 5^e et 6^e année.
- Ce programme met l'accent sur les compétences, le développement, l'esprit sportif et le franc-jeu, tout en donnant aux élèves senior de LMAC l'occasion d'accumuler des unités pour leur service communautaire. Le programme a été lancé officiellement juste après la semaine de relâche et compte environ 200 participants dans les quatre écoles. M. Pietrangelo a remercié les directions d'école, les directions adjointes ainsi que le directeur sportif de LMAC et les enseignants d'éducation physique pour leur soutien et pour avoir fait de cette collaboration un franc succès.

Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :

- L'école primaire St. Monica a fait de la gentillesse son thème pour l'année scolaire 2021-2022. Les élèves et le personnel sont encouragés à faire preuve de gentillesse chaque jour et à être des modèles pour les autres. Cette initiative à l'échelle de l'école s'accompagne d'activités visant à mettre en pratique ce thème.
- Un membre du personnel a décidé de créer une « chaîne de la gentillesse » représentée par un ensemble d'ampoules contenant des amorces de phrases pour poser des actes de bonté. Chaque élève peut faire un dessin et écrire comment il a fait preuve de gentillesse. Une fois remplies par chaque classe, les ampoules s'alignent le long des deux cages d'escalier pour rappeler à chacun comment démontrer de la gentillesse les uns envers les autres.
- La campagne de gentillesse a également célébré la Journée du chandail rose pour lutter contre l'intimidation. L'un des partenariats communautaires de St. Monica est avec Montreal Collective Community Services et leur implication avec St. Monica s'est avérée être un atout dans la promotion de la socialisation positive, de la gentillesse et de l'inclusion. Ils ont proposé de partager leurs vidéos contre l'intimidation avec les élèves, en guise de complément aux activités de classe de l'enseignant.
- Il a récemment été annoncé que Devon Packer, élève de 5^e secondaire de l'école Royal Vale, a remporté les grands honneurs du concours Commonwealth International Award 2022. Devon est un pianiste de 16 ans qui étudie le piano au Conservatoire de musique de McGill depuis l'âge de 5 ans. Sa première grande prestation a eu lieu à l'âge de 7 ans lorsqu'il a fait ses débuts en tant que soliste avec l'Orchestre symphonique de l'Isle, interprétant le « Divertimento en do majeur » de Haydn. Il s'est produit dans plusieurs salles au Canada, en Europe et aux États-Unis, notamment au prestigieux Carnegie Hall de New York.
- Devon est également un arrangeur et compositeur accompli. Sa première composition, « The Fantastical World of Camelot », a été publiée en 2015 alors qu'il avait 10 ans. Depuis, il étudie la composition à distance à la Purcell School of Composition, qui offre une formation à des jeunes

	<p>des quatre coins du monde. Il a écrit pour de nombreux ensembles, notamment l'ensemble Dionysus. Rien qu'en 2021, il a été présélectionné pour deux concours internationaux de composition, seul finaliste à y avoir représenté le Canada. En mai 2021, il a remporté le Young Adjudicator dans le cadre du concours Commonwealth International Composition Award pour sa composition « Oceania ». Toujours en 2021, il a reçu une mention spéciale lors de la grande finale du Commonwealth International Composition Award.</p>
12.	<p><u>Octroi du contrat et nomination des vérificateurs externes</u></p> <p>ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, les commissions scolaires sont tenues de nommer leurs vérificateurs externes sur une base annuelle;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a procédé à un appel d'offres public en février 2022 pour des services professionnels de vérification externe, pour une période de trois (3) ans assortie d'une option de deux (2) renouvellements d'un (1) an chacun, pour une durée maximale de cinq (5) ans;</p> <p>ATTENDU QU'une (1) seule firme a soumis une offre;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 8 mars 2022 et a effectué une analyse qualitative de la firme ayant soumis une offre;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé d'octroyer le contrat à ce soumissionnaire qui s'est conformé aux documents de l'appel d'offres;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION :</p> <p>a) le contrat de services de vérification externe pour les trois (3) exercices financiers de 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 soit octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant maximal de 301 000 \$ avant taxes (346 075 \$ taxes incluses);</p> <p>b) le contrat de services de vérification externe assorti d'une option de deux (2) renouvellements d'un an chacun, à la discrétion de la CSEM, pour les exercices financiers 2024-2025 et 2025-2026, soit octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant total maximal, incluant les renouvellements, de 534 000 \$ avant taxes (613 967 \$ taxes incluses);</p> <p>c) la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit nommée à titre de vérificateurs pour les cinq (5) exercices financiers 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.</p> <p>Vote : 13-0-1 (M. Mario Bentreovato s'est abstenu). Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-03-23-12</u></p>
13.	<p><u>Projets de calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2022-2023 – Suite à la consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a établi les projets de calendriers (enseignants) destinés aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QUE les calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2022-2023 ont été transmis aux fins de consultation officielle aux groupes suivants, à la suite de l'approbation du conseil des commissaires : <i>le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR), l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) et l'Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM);</i></p>

ATTENDU QUE le calendrier proposé (enseignants) au secteur des jeunes pour 2022-2023 a été modifié, à la suite de la consultation, afin de refléter un changement au niveau de la répartition proposée des journées pédagogiques pour les enseignants;

ATTENDU QUE les groupes précédemment consultés, soit *le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM)*, *le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR)*, *l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM)* et *l'Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)*, ont été informés du calendrier révisé (enseignants) au secteur des jeunes pour 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les calendriers révisés (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2022-2023 soient approuvés.

Vote : 13-0-1 (M. Joseph Lalla s'est abstenu). Motion adoptée.

Résolution n° 22-03-23-13

14. Mise en place d'un programme de service de garde B.A.S.E. (*Before and After School Enriched*) – École primaire Willingdon

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école primaire Willingdon a demandé la mise en place d'un programme de service de garde subventionné par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

ATTENDU QUE ledit conseil d'établissement a adopté une résolution le 25 janvier 2022 afin que la CSEM offre le programme de service de garde B.A.S.E. (*Before and After School Enriched*) à l'école primaire Willingdon;

ATTENDU QUE l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que « à la demande d'un conseil d'établissement d'une école, la commission scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire »;

ATTENDU QUE l'administration de la CSEM appuie la demande du conseil d'établissement de l'école primaire Willingdon;

ATTENDU QU'un programme de service de garde B.A.S.E. sera en activité à l'école primaire Willingdon pour l'année scolaire 2022-2023, à compter du mois d'août 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil approuve le programme de service de garde B.A.S.E. subventionné par le MEQ à l'école primaire Willingdon, conformément aux politiques de la Commission, à la *Loi sur l'instruction publique* et aux règles budgétaires du MEQ.

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'une copie de la présente résolution soit transmise au conseil d'établissement de l'école primaire Willingdon.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MEQ.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-03-23-14

15.	<p><u>Nouvelle école destinée aux élèves à besoins particuliers dans l'ancien bâtiment St. Dorothy</u></p> <p>ATTENDU QUE les besoins de notre population grandissante d'élèves à besoins particuliers au sein de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) ont augmenté ces dernières années;</p> <p>ATTENDU QUE, au cours des cinq dernières années, la CSEM a mis en place un bon nombre de classes multidisciplinaires, dont les classes SEEDS, WINGS, classes de stimulation précoce, Roots et Welcoming, en vue de répondre aux besoins particuliers des élèves;</p> <p>ATTENDU QUE l'administration de la CSEM propose d'ouvrir une nouvelle école, dotée de son propre acte d'établissement, dans le bâtiment qui abritait autrefois l'ancienne école St. Dorothy pour répondre aux besoins de nos élèves à besoins particuliers;</p> <p>ATTENDU QUE l'administration de la CSEM estime que ce projet établira la norme pour l'avenir au regard de l'adaptation scolaire à la CSEM, en consolidant nos ressources sous un même toit et en créant un centre d'expertise;</p> <p>ATTENDU QUE la nouvelle école permettrait à des professionnels spécialisés d'aider toutes les écoles à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière d'adaptation scolaire et de fournir une intervention directe, de l'encadrement, du perfectionnement professionnel ainsi que le partage de matériel;</p> <p>ATTENDU QU'une telle démarche assurerait la vitalité à long terme de la communauté de la CSEM en fournissant des services de haut niveau à des élèves qui, autrement, seraient dirigés vers des écoles spécialisées n'appartenant pas à la CSEM;</p> <p>ATTENDU QUE le 1^{er} février 2022, le comité de planification à long terme a recommandé que l'administration de la CSEM présente le projet au conseil des commissaires;</p> <p>ATTENDU QUE le 21 février, l'administration de la CSEM a présenté ledit projet au conseil des commissaires pour qu'il envisage d'aller de l'avant avec sa mise sur pied;</p> <p>ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) occupe actuellement le bâtiment de l'ancienne école St. Dorothy;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'administration de la CSEM et le comité de planification à long terme continuent d'étudier la possibilité d'ouvrir une nouvelle école dans l'ancien bâtiment St. Dorothy pour l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les discussions avec le comité de planification à long terme, les administrateurs concernés et les autres groupes d'employés se poursuivent au cours des prochains mois afin de recueillir des commentaires et des recommandations visant à assurer la réussite du projet.</p> <p>IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général de la CSEM informe le CSSDM de la possibilité qu'une nouvelle école soit instaurée dans l'ancien bâtiment St. Dorothy, auquel cas le bail prendrait fin à la fin du mois de juin 2023 afin de préparer le bâtiment pour l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>Vote: 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-03-23-15</u></p>
16.	<p><u>Réfugiés ukrainiens</u></p> <p>ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que le Québec accueillera des réfugiés ukrainiens « à bras ouverts »;</p>

ATTENDU QU'un certain nombre de centres de services scolaires ont déjà annoncé qu'ils sont disposés à accueillir des réfugiés provenant de l'Ukraine;

ATTENDU QUE certains réfugiés ukrainiens pourraient posséder une certaine connaissance de l'anglais comme langue seconde;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones du Québec sont outillées pour accueillir des élèves et les scolariser à la fois en français et en anglais;

ATTENDU QUE la Charte de la langue française comporte une clause humanitaire prévoyant l'admissibilité au système scolaire anglophone dans des circonstances exceptionnelles;

ATTENDU QUE la crise des réfugiés ukrainiens constitue une question humanitaire;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones du Québec sont disposées et aptes à contribuer à la scolarisation des réfugiés ukrainiens au Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal signifie par la présente aux autorités gouvernementales compétentes qu'elle est disposée à accueillir des réfugiés ukrainiens dans ses écoles, dès maintenant, pour des motifs humanitaires.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-03-23-16

17. Résolution en appui au projet immobilier du Collège Dawson

ATTENDU QUE le Collège Dawson est un établissement d'enseignement supérieur qui fait partie du réseau collégial public, tout comme les 47 autres cégeps du Québec;

ATTENDU QUE, en vertu de sa mission, le Collège offre éducation et formation aux Québécois qui y sont admis;

ATTENDU QUE les établissements collégiaux fonctionnent selon les normes en vigueur telles que définies dans le régime budgétaire des cégeps, tant pour les activités liées à l'exercice de leur mission que pour les infrastructures nécessaires à la réalisation de ces activités;

ATTENDU QU'il a été établi, selon les normes ministérielles d'allocation d'espace et en tenant compte de la capacité autorisée pour le Collège Dawson par le ministère de l'Enseignement supérieur, que le Collège Dawson accuse un déficit d'espace de plus de 11 500 mètres carrés;

ATTENDU QUE le Collège Dawson a droit à un traitement juste et équitable pour remédier à ce problème d'espace;

ATTENDU QUE le projet immobilier proposé comme solution par le Collège Dawson, après plus de sept ans de collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, a fait l'objet d'un dossier d'opportunité conforme aux règles en vigueur à la Société québécoise des infrastructures (SQI);

ATTENDU QUE le dossier d'opportunité a donné lieu à une recommandation favorable quant au projet d'infrastructure à réaliser;

ATTENDU QUE ce projet du Collège Dawson a été désigné comme prioritaire dans la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures* adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2020;

ATTENDU la décision rendue publique par le premier ministre du Québec le 1^{er} février 2022 de reporter la réalisation de ce projet;

ATTENDU l'impact négatif que cette décision aura sur le maintien et le développement des services offerts aux étudiants qui fréquentent actuellement le Collège Dawson et qui le feront dans un proche avenir;

ATTENDU QUE ces étudiants, actuels et futurs, ont droit à des services éducatifs de valeur équivalente, en quantité et en qualité, à ceux offerts aux étudiants des autres cégeps du Québec;

ATTENDU QUE de nombreux élèves qui fréquentent aujourd'hui les écoles de la CSEM aux niveaux primaire et secondaire seront touchés par cette décision;

ATTENDU QUE l'abandon du projet ne sert qu'à diviser la société québécoise en créant deux catégories de Québécois : ceux qui bénéficient des normes établies par le gouvernement et ceux qui fréquentent les écoles où l'enseignement est en anglais. Nous sommes tous Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN QUE le conseil des commissaires de la CSEM exprime sa profonde inquiétude et sa déception quant au report du projet par le gouvernement du Québec et demande à la ministre de l'Enseignement supérieur de revenir sur cette décision.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE le conseil des commissaires de la CSEM appuie la position du conseil d'administration du Collège Dawson quant à l'importance et à la nécessité que le dossier soit traité de façon juste et équitable conformément aux normes ministérielles en vigueur et, par conséquent, que le gouvernement du Québec maintienne le projet du Collège Dawson parmi les projets à réaliser dans le prochain Plan québécois des infrastructures (PQI).

M. Joseph Lalla a proposé l'amendement suivant :

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE la résolution soit transmise à l'administration du Collège Dawson, aux autres commissions scolaires anglophones du Québec, à la ministre de l'Enseignement supérieur et au premier ministre du Québec.

Vote sur l'amendement : 14-0-0. Motion adoptée.

Vote sur la motion principale, incluant l'amendement.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires de la CSEM exprime sa profonde inquiétude et sa déception quant au report du projet par le gouvernement du Québec et demande à la ministre de l'Enseignement supérieur de revenir sur cette décision.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires de la CSEM appuie la position du conseil d'administration du Collège Dawson quant à l'importance et à la nécessité que le dossier soit traité de façon juste et équitable conformément aux normes ministérielles en vigueur et, par conséquent, que le gouvernement du Québec maintienne le projet du Collège Dawson parmi les projets à réaliser dans le prochain Plan québécois des infrastructures (PQI).

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la résolution soit transmise à l'administration du Collège Dawson, aux autres commissions scolaires anglophones du Québec, à la ministre de l'Enseignement supérieur et au premier ministre du Québec.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-03-23-17

18.	<p><u>Rapport du directeur général – Selon le Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs</u></p> <p>Ce point a été présenté pour information par le directeur général, M. Nick Katalifos.</p>
19.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucuns autre point à discuter</p>
20.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 20 h 55.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-03-23-20</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M^e Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>